

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article134>



RCFS du Rhin

- L'ONCFS en Région - Grand Est - Sauvegarder la biodiversité - Gestion des réserves -

Publication date: mardi 3 novembre 2009

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Une réserve d'avifaune

La Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) du Rhin a été créée afin de pérenniser l'intérêt du site en matière d'accueil des oiseaux migrateurs. EDF et VNF, principaux propriétaires, n'ont pas souhaité que leurs terrains intègrent les lots de chasse communaux, renonçant ainsi aux bénéfices de la location du droit de chasse, pour faire de leur propriété une réserve soustraite à cette pratique.

Le statut de RCFS s'étend sur les deux départements alsaciens. Par ailleurs, la RCFS est inscrite au réseau Natura 2000, et depuis le 5 septembre 2008, a été désignée au sein d'un ensemble plus vaste à la convention Ramsar.

La gestion patrimoniale de la partie bas-rhinoise a été confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage par voie de convention. Le gestionnaire est chargé de veiller à la préservation du patrimoine naturel sur le territoire de la réserve, et en particulier de pourvoir à l'accueil de l'avifaune migratrice.



Une gestion patrimoniale

Les principaux objectifs de la Réserve sont la préservation de l'avifaune - particulièrement les oiseaux d'eau en hivernage - et des habitats naturels typiques de la bande rhénane. Pour cela, différentes actions sont entreprises :

- Connaissance des milieux naturels et des espèces (inventaires et suivis naturalistes)

Ex : comptages hivernaux des canards, cartographie de la végétation...

- Gestion des milieux naturels et des espèces (entretien et restauration des milieux, lutte contre les espèces invasives)

Ex : fauche tardive des prairies, coupe des arbres en bordure de mare...

- Etude et recherche sur le fonctionnement des écosystèmes et l'écologie des espèces

Ex : programme de baguage des oiseaux...

- Surveillance du site

Ex : rappel à l'ordre ou verbalisation à l'égard des contrevenants à la réglementation...

Quelques repères...

Statut : Réserve de chasse et de faune sauvage, instaurée par arrêté préfectoral

Date de création : 1983 pour la partie au sud de Strasbourg et 1993 pour la partie au nord (interdiction de la chasse dès 1979)

Réglementation : La chasse est interdite ; l'accès des véhicules à moteur est interdit en dehors des voies légalement ouvertes public ; les chiens doivent être tenus en laisse ; le campement, avec ou sans abris, ainsi que l'allumage de feux sont interdits.



Propriétaires : Electricité de France, Voies Navigables de France, Port autonome de Strasbourg, communes

Gestionnaire : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en partenariat avec d'autres structures (Centre Régional de la Propriété Forestière, Ligue pour la Protection des oiseaux, Fédération Départementale des Chasseurs, Conseil général du Bas-Rhin...)

Surface : 4135 ha, entre Lauterbourg et Marckolsheim

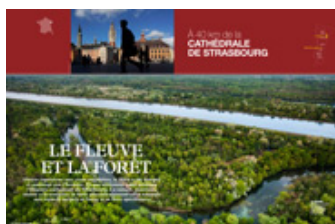
Principaux milieux naturels : Cours d'eau et ripisylve, anciens bras du Rhin, mares phréatiques, marais, prairies

humides, prairies sèches, forêt inondée à saules et peupliers, forêt de chêne.

Espèces caractéristiques : Canard colvert, canard chipeau, canard siffleur, fuligule morillon, fuligule milouin, foulque macroule, garrot à oeil d'or, grèbe castagneux, cygne tuberculé, grand cormoran, oie cendrée, bécassine des marais...

Nombre d'oiseaux d'eau présents en moyenne en hiver : 45 000 oiseaux sur le cours du Rhin alsacien (site d'importance internationale pour l'hivernage des oiseaux d'eau)

Le numéro 307 de la **revue Terre sauvage** a consacré un [article à la réserve du Rhin](#)



Mise en place d'un comptage mensuel ornithologique du plan d'eau de Plobsheim

En janvier 2014, l'ONCFS proposait à la LPO Alsace, dans le cadre de leur convention de partenariat, d'effectuer des comptages mensuels des anatidés du plan d'eau de Plobsheim. Le conseil d'administration de l'association a donné une suite favorable à cette demande.

De par sa vaste surface en eau calme et sa position sur l'axe rhénan, le plan d'eau de Plobsheim est le site le plus favorable de la Réserve du Rhin pour l'accueil de l'avifaune, en particulier pour l'hivernage des anatidés. Cette importance écologique n'est plus à démontrer compte-tenu des classements nationaux et internationaux : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale Natura 2000. Plus récemment le Rhin supérieur était reconnu comme zone humide d'intérêt international au titre de la convention de RAMSAR, entre autres parce qu'il accueille l'hivernage d'un nombre considérable d'oiseaux d'eaux. En 2013, le comptage WETLANDS montrait une nouvelle fois l'importance du plan d'eau à l'échelle du Rhin français puisqu'il indiquait, pour le seul plan d'eau, la présence de 13 900 oiseaux d'eau (anatidés et foulques) sur 37 000 oiseaux pour le Rhin, soit 40 % de l'effectif. La protection réglementaire du site par Arrêté de Protection de Biotope et par l'existence de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage du Rhin, permet de conserver des zones de relative quiétude pour l'hivernage et la nidification des oiseaux. Mais, certaines menaces pèsent sur ce site. Proche de Strasbourg, le plan d'eau voit les activités de sport et de loisir se développer. Les activités de pêche connaissent un nouvel engouement. A cela s'ajoutent les nouvelles activités (Kite-surf, paramoteur, photographie nature,)



Pour améliorer la prise en compte des diverses espèces et de leurs besoins dans les actions de préservation du site, une connaissance fine du milieu naturel est nécessaire. Le projet de comptage mensuel mis en place depuis février 2014 devra répondre à un certain nombre de questions :

- . comment se répartissent les espèces sur le plan d'eau au fil des saisons ?
- . de quelles caractéristiques du milieu naturel dépend leur présence ?

Conscients de l'intérêt du site pour les amis de la nature, l'ONCFS souhaite associer les ornithologues bénévoles à une action très concrète pour la connaissance et la protection d'un milieu naturel.

Création d'une nouvelle mare à Gamsheim

Fin 2013, une nouvelle mare a été créée sur la commune de Gamsheim, sur un terrain Voies navigables de France (VNF), dans un espace favorable aux amphibiens en raison de la proximité de l'Ille et de l'humidité naturelle du sol. Les objectifs, discutés avec l'association BUFO, ont tenu compte des données connues dans les environs et de l'état de conservation des espèces. La mare a été positionnée et profilée pour accueillir le triton crêté et la rainette.



Le projet est d'observer la colonisation de ce site, notamment par les amphibiens, mais aussi par les odonates, les insectes aquatiques et les plantes. D'ores et déjà, un contrôle en avril 2014 montre une colonisation progressive par les insectes aquatiques et des amphibiens (nèpes, gerris, coléoptères aquatiques, grenouilles vertes et rieuse, têtards de crapaud). En juin, le plantain d'eau s'était installé et plusieurs ranatres ont été observées.

Régulation des sangliers par des battues organisées

par l'ONCFS

En 2013/14, les opérations de battues effectuées sur les îles du Rhin en Réserve de chasse et de faune sauvage ont fait l'objet d'amélioration en matière de sécurité et d'efficacité.

Les milieux naturels de la RCFS sont constitués de forêts à forte naturalité, de zones humides hétérogènes et de bras d'eau. Dans ces conditions, les battues s'avèrent difficiles et potentiellement dangereuses pour les intervenants. Les principales actions menées ont porté sur la révision et l'adaptation des postes de tir, le dégagement des lignes de tir et la visibilité entre tireurs. Les situations de tir fichant sont toujours privilégiées.

Les opérations de battues de régulation, pour être efficaces, nécessitent un personnel nombreux et aguerri. Le Service départemental effectuant régulièrement ce type de missions sur la RCFS de La-Petite-Pierre, les agents sont expérimentés. Des agents d'autres services (SD68, EDF, Brigade Fluviale de la Gendarmerie) ont été associés. Pour sortir les sangliers des zones touffues où ils trouvent refuge, les rangs des traqueurs ont été étoffés.

Malgré ces efforts, le bilan est mitigé. Très peu de sangliers ont été tirés (1 sanglier abattu et 2 blessés pour 25 levés). Cependant, la mise en place de lignes de traque plus denses et bien réparties permet d'avoir une meilleure connaissance des effectifs de sanglier. En 2013, les effectifs de sanglier peuvent être qualifiés de faibles sur les îles de Gerstheim et Marckolsheim. Sur l'île de Rhinau, les traces sont très nombreuses et des animaux sont observés. Néanmoins, la végétation très touffue et la présence de nombreux bras d'eau infranchissables rendent l'opération extrêmement difficile.

[Lien vers la page de la Délégation Inter-Régionale Nord-Est](#)

[Lien vers la page des Espaces protégés de l'ONCFS](#)